

### Manuels scolaires :

Les livres scolaires sont prêtés par l'établissement. Ils sont distribués aux élèves le jour de la rentrée. Ceux-ci sont invités à en prendre le plus grand soin (les couvrir, inscrire le nom à l'intérieur, ne pas les détériorer...).

En début d'année scolaire, il vous sera fourni un imprimé sur lequel vous signalerez l'état de chaque livre prêté à votre enfant.

### Fournitures scolaires :

La liste de fournitures de votre enfant pour la rentrée scolaire est jointe à ce courrier.

### Transport scolaire U.D.S.I.S.T. :

Seuls les villages dépendant de la carte scolaire du Collège Public Alice et Jean OLIBO y ont droit. A cet effet les imprimés nécessaires sont téléchargeables sur le site du conseil général : [www.cg66.fr](http://www.cg66.fr). La famille doit compléter les parties la concernant et l'adresser à l'U.D.S.I.S.T.

### Sécurité :

**Il est strictement interdit de rentrer en voiture dans l'enceinte de l'établissement : seul le personnel y est autorisé. Aucun stationnement n'est autorisé devant le portail ou sur l'emplacement du bus.**

**Un grand parking en terre a été mis à la disposition des familles par la municipalité pour ne pas obstruer l'accès à l'Ecole, au Collège ou au Lycée. Il faut penser au quotidien et aux situations d'urgence.**

**SOYEZ CITOYENS. RENDEZ VOS ENFANTS AUTONOMES.**

### Calendrier des vacances scolaires :

	<i>Départ en vacances</i>	<i>Reprise des cours</i>
Vacances de Toussaint	Vendredi 19 Octobre 2018 à 16h50	Lundi 5 Novembre 2018 à 08h30
Vacances de Noël	Vendredi 21 Décembre 2018 à 16h50	Lundi 07 Janvier 2019 à 08h30
Vacances d'hiver	Vendredi 22 Février 2019 à 16h50	Lundi 11 mars 2019 à 08h30
Vacances de printemps	Vendredi 19 avril 2019 à 16h50	Lundi 06 mai 2019 à 08h30
Ascension	Vendredi 31 mai 2019 à 16h50	Lundi 3 juin 2019 à 08h30

### Carte d'identité :

Lors d'un voyage à l'étranger ou pour l'examen du Brevet des Collèges, les élèves doivent avoir une carte d'identité en cours de validité. Je vous demande de bien vouloir le vérifier et de faire le nécessaire pour être en règle.

### Facturation :

Les familles qui ont des enfants dans d'autres établissements privés des P.O doivent fournir une attestation de l'établissement prouvant cette inscription afin d'appliquer les réductions de facturation possibles (à partir de 3 enfants).

### Suivi scolaire de votre enfant :

A chaque trimestre, un bulletin de notes vous sera envoyé.

**Ce dernier doit être conservé : il fait partie du dossier scolaire. Il ne sera pas délivré de photocopie.**

N'hésitez pas à prendre contact avec les Enseignants, les Professeurs Principaux ou le chef d'établissement si vous désirez être informés sur les différents points de la scolarité de votre enfant (travail, attitude,...).

Nous vous demandons aussi de lire avec la plus grande attention le code de vie inscrit dans le carnet de bord de votre enfant et de le signer. Nous comptons sur vous pour l'aider à le respecter.

M. CALVO

Mme Olivier

Chef d'établissement

Directrice adjointe